

AFFAIRE N° 27. - Augmentation d'effectifs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de compléter la hiérarchie des Services Communaux, je vous demande de prévoir une augmentation des effectifs portant sur :

- 1 poste d'Ingénieur Divisionnaire ;
- 2 postes de Caporaux-Chefs de Sapeurs-Pompiers ;
- 3 postes de Caporaux de Sapeurs-Pompiers ;
- 6 postes de Police Municipale.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

M. NATIVEL. - En ce qui concerne le poste d'ingénieur divisionnaire, à quoi va-t-il servir ? de quelle spécialité sera-t-il ?

LE MAIRE. - Ce poste d'ingénieur divisionnaire est créé pour que celui qui en sera titulaire prenne en charge l'ensemble des bâtiments communaux, aussi bien au niveau des travaux neufs, qu'au niveau de la régie. Un concours aura lieu demain. A ce propos, je dis vous préciser que nous avons fait faire 6 parutions dans les journaux locaux pour demander des ingénieurs divisionnaires. Le concours aura lieu en présence d'un représentant de l'Equipement, de la Préfecture, de la D.D.A. et de la Commune.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jeans, le 24 Janvier 1966

Sous le sceau

Le Secrétaire Général f.i.

Signé: B. Basset

Sous copie certifiée conforme

à l'inspecteur des Affaires Financières

R. Leszy